



## PRÉSENCE DANS LES MEDIAS

Christian Bourreau a été interviewé le 29 janvier sur le plateau de BFM et le 19 février par téléphone sur France Info ; dans les 2 cas, il s'agissait de l'hypothèse d'un confinement sélectif des « vieux ».

Christian Bourreau s'est bien sûr opposé à cette idée arguant que les personnes âgées étaient dans leur immense majorité respectueuses des règles de distanciation et que la véritable solution était la vaccination, mais qu'hélas notre pays était en retard du fait sans doute des carences des

laboratoires, mais aussi des faiblesses de notre organisation.

Il a bien distingué l'hypothèse d'un confinement général de sa variante discriminatoire qu'il a condamnée. Outre les aspects moraux, juridiques, psychologiques d'une telle discrimination, il a plaidé son inapplicabilité.

Envisagerait-on de faire revivre les Dragonnades de l'Ancien temps ? Comment trouver un « vieux » qui aurait réussi à s'échapper, sauf à faire de la chasse au faciès : quelle horreur !

## ACTUALITES

### L'ISOLEMENT : UNE MENACE POUR LES PERSONNES AGEES

Madame Bourguignon, Ministre déléguée à l'autonomie, a réuni le comité stratégique de lutte contre l'isolement des personnes âgées le 15 février dernier. Ce cénacle, presque un parlement,

rassemble les acteurs de cette question et des représentants de personnes. **La FNAR y était.** Ce sujet avait déjà fait l'objet d'une réflexion lorsque Madame Michèle Delaunay était ministre.

## AU FIL DES JOURS (04 MARS 2021)

Une structure de coordination, Monalisa, avait été créée dont les missions sont à présent reprises par La CNSA dans le cadre de la création de la 5<sup>e</sup> branche de sécurité sociale. Ce comité a pour fonction de cadrer et préciser la politique de lutte contre l'isolement des personnes âgées.

Quatre objectifs ont été fixés :

1. Encourager la citoyenneté
2. Prévenir et rompre l'isolement
3. Renforcer les politiques territoriales de proximité
4. Diffuser les bonnes pratiques et initiatives

Vous trouverez des précisions sur le site fnar.info (Cf. Actualités)

Ces objectifs seront étudiés dans le cadre d'ateliers qui se réuniront prochainement.

Si le sujet vous concerne, vous intéresse, si vous avez des initiatives fructueuses à nous rapporter faites-le nous savoir !

*Sylvain Denis*

### ENQUÊTE DU CESE : POUR OU CONTRE UN PASSEPORT VACCINAL ?

Il se pourrait bien que pour accéder à un évènement, un lieu (restaurant, cinéma, théâtre, musée), un moyen de transport (train grandes lignes, avion) ... nous soyons conduits dans un avenir plus ou moins proche à présenter un document justifiant que le porteur est vacciné.

Le CESE (Conseil Économique, Social et Environnemental) a été chargé de mener l'enquête sur ce que pense le public de l'idée d'un passeport vaccinal, de rendre compte des

arguments avancés et de faire part d'éventuelles suggestions.

Si le concept de passeport peut en rebuter certains, pourquoi ne pas envisager un support plus léger, plus souple à glisser dans le portefeuille ou le porte-cartes ?

N'hésitez pas à donner votre avis !

<https://participez.lecese.fr/>

### VACCINATION COVID 19 : TRANSPORT PRIS EN CHARGE SUR PRESCRIPTION

Pour les personnes à domicile qui ne peuvent se déplacer seules et sont éligibles à la vaccination selon le calendrier défini, un décret du 18 février 2021 dispose que sur prescription médicale le transport aller-retour vers le centre de vaccination

le plus proche est pris en charge à 100% et en tiers payant. Le trajet s'effectue selon l'état de la personne en ambulance, en VSL (véhicule sanitaire léger) ou taxi conventionné. La mesure est prévue jusqu'au 31 mars.

## CFR

## RETRAITE

### Douloureuse séquence

De grands auteurs américains de l'entre - deux – guerres, Ernest Hemingway entre autres, ont brillamment dépeint la dérive d'hommes profondément marqués par les deux guerres mondiales et incapables de s'adapter à un monde qui avait changé. Ces hommes furent la « génération perdue » (the lost generation). La deuxième guerre mondiale généra aussi

d'innombrables difficultés de réadaptation dans une France qui avait bien changé en 5 ans et qui allait encore changer bien davantage au cours des « Trente Glorieuses ».

La situation actuelle et celle que l'on cernera mieux lorsque la crise sanitaire aura été complètement maîtrisée n'est évidemment aucunement

## AU FIL DES JOURS (04 MARS 2021)

comparable aux tragédies humaines et économiques du deuxième conflit mondial. Le pays sortira cependant assez durablement affaibli de cette épreuve, le temps de récupération sera long dans de nombreux domaines. Il sera assurément long pour ceux qui auront perdu leur emploi par suite de faillites de leurs entreprises, pour ceux qui auront de grandes difficultés à en décrocher un, pour ceux qui auront perdu une année d'études ou davantage les obligeant à abandonner le projet de carrière à laquelle ils se préparaient. Beaucoup des quelque 700 000 jeunes arrivant bientôt sur le marché du travail risquent de se retrouver dans l'un ou l'autre de ces cas. Autant de facteurs qui vont contribuer à accroître le chômage.

Bien sûr l'État ne peut pas rester – et ne reste d'ailleurs pas – impassible devant un tel désastre sanitaire et économique avec de douloureuses répercussions sociales. Sa mobilisation sans précédent d'aides en tous genres, directes ou indirectes, l'atteste amplement car une telle blessure du pays doit être soignée et réparée au plus vite. Nous ne jugerons pas si la doctrine du « *quoi qu'il en coûte* » (Mario Draghi) qui a déjà sauvé économiquement une fois l'Europe reste aujourd'hui, faute d'un autre, le meilleur remède. Il est puissamment utilisé par les États Unis et il n'est pas étonnant que son utilisation également robuste chez nous soit responsable de l'envolée de la dette publique, de 2 429 milliards d'Euros en 2019 à environ 2 900 en 2020 / 2021 et estimation 2022.

Les économistes et les politiques de tous bords se disputent pour déterminer si cette dette doit être réduite (et par quels moyens) avant que les taux d'intérêt recommencent à monter. Par exemple en isolant sa partie purement sanitaire attribuable à l'effet Covid et en « *confinant* » celle-ci en « *dette Covid* ». Il faudra de toute façon essayer de limiter au maximum la charge qu'en récupéreront les jeunes générations.

Le recours à l'impôt avant l'élection présidentielle pour alléger la charge de cette dette ne semblera guère envisageable tant que le Ministre de l'Économie et des Comptes Publics, Bruno Lemaire, s'y opposera. Un message subliminal de position opposée semble cependant commencer à germer dans certains esprits....

« *Que devient la réforme des retraites dans tout ce marasme ?* » C'est la question que, même exprimée ainsi, certains Français se posent. Ils ont remarqué que les médias n'en parlaient pratiquement plus sauf à prévoir sans trop de difficulté que, compte tenu de l'opposition absolue des syndicats de rouvrir ce dossier avant l'élection présidentielle, il ne le sera pas cette année. Il avait été refermé dès l'arrivée en force du virus et donc dès après le vote par la seule Assemblée Nationale d'un « **Projet De Loi instituant un système universel de retraite** » le 3 mars 2020.

Comme nous l'avons expliqué dans l'AFJ de février, l'immobilité du gouvernement depuis cette date ne peut pas être un prétexte à ne rien tenter pour que la loi reflète autant que possible nos positions, ni une excuse pour ne pas nous préparer dans ce but à tenir un rôle constructif avant que son projet soit transmis aux sénateurs. C'est ainsi que, lors de sa réunion (vidéo) du 22 février, notre Commission Retraite a validé les thèmes suivants : *pensions de réversion, validation des trimestres d'activité, alignement des avantages familiaux.*

Ce choix sera soumis au Bureau lors de sa réunion mensuelle le 18 mars. Il devrait permettre à la CFR de prendre un rang important parmi les propositions syndicales et gouvernementales vers l'évolution d'une véritable unicité du futur régime de retraite sans susciter de leur part de profonde opposition. Des fiches et notes seront envoyées à chacun des députés et sénateurs avec lettre d'accompagnement du président Pierre Erbs.

La place importante que le devenir de la retraite de réversion tient dans les questions récurrentes que

posent les adhérents justifie que nos propositions sur ce sujet fassent l'objet dans les prochains jours d'une lettre de Pierre Erbs au Président de la République.



À titre d'information, le projet de loi du 3 mars 2020 contient les dispositions suivantes au sujet de la réversion :

## AU FIL DES JOURS (04 MARS 2021)

- il instaure un dispositif unique de pension retraite de réversion dans le système universel. La pension ne consiste plus en une fraction de la pension de retraite du conjoint décédé, mais en une fraction, que le décret fixera à 70%, de la somme des revenus de retraite du couple.
- supprime la condition de ressources prévue actuellement par le régime général introduit, comme c'est le cas dans le régime de la fonction publique, une condition de durée de mariage de deux ans et une condition de non-remariage
- fixe à 55 ans l'âge pour bénéficier d'une retraite de réversion comme c'est le cas dans le régime général.

Les incertitudes sont encore trop nombreuses pour tenter d'imaginer ce que sera le dénouement de cette pandémie, son bilan final en termes de décès, de hausse du chômage, de baisse plus ou moins durable de la croissance, de pénalités irrattrapables infligées aux étudiants par la crise. Il faut garder confiance malgré cette séquence douloureuse et prophétiser qu'il n'y aura pas de « *génération perdue* » et que « **le soleil se lève (ra) aussi** » (E. Hemingway 1954)

Pierre Lange

## NOS FEDERATIONS

### FNAR

#### Les représentants FNAR au sein de France Assos Santé



France Assos Santé est le nom choisi par l'Union nationale des associations agréées d'usagers du système de santé afin de faire connaître son action comme organisation de référence pour représenter les patients et les usagers du système de santé et défendre leurs intérêts

Forte d'une mission officiellement reconnue par son inscription dans le code de la santé publique via la loi du 26 janvier 2016, France Assos Santé a été créée en mars 2017 à l'initiative de 72 associations nationales fondatrices (dont la FNAR – Retraités et Personnes Âgées), en s'inscrivant dans la continuité d'une mobilisation de plus de 20 ans pour construire et faire reconnaître une représentation des usagers interassociative forte.

France Assos Santé compte aujourd'hui 85 associations nationales et est structurée autour d'un siège et de 17 délégations régionales (URAASS – Union régionales des associations agréées d'usagers du système de santé)

La FNAR ayant un agrément national peut présenter des représentants dans chacune des délégations régionales : actuellement en plus du siège, nous sommes représentés dans 11 régions.

Pour pallier l'interdiction de réunion en présentiel du réseau de représentants FNAR au sein de France Assos Santé nous nous sommes réunis en **visio-conférence le 2 février 2021** pendant environ 2 heures. Nous étions onze participants représentant 7 régions et le siège.

Nous étions tous heureux de pouvoir nous voir et échanger en direct.

Un assez long « tour de table » a permis à chacun de présenter son implication plus ou moins intense au sein de sa Délégation régionale.

Après de nombreux échanges, il a été acté que :

- Nous mettrons en place une visio-conférence tous les 3 mois

## AU FIL DES JOURS (04 MARS 2021)

- Qu'une visio-conférence pourrait être mise en place « à la demande » en cas de problème spécifique ou d'un partage d'expérience.
- La communication de la liste des membres du réseau peut permettre d'échanger individuellement en fonction de questionnement/expériences spécifiques.
- Après vérification d'autorisation, les comptes rendus du Conseil d'Administration de France Assos Santé seront diffusés au sein du réseau FNAR/URAASS

Nous sollicitons des candidatures pour les régions Bourgogne-Franche-Comté, Corse, Guadeloupe, Guyane, Martinique et Océan Indien.

N'hésitez pas à contacter Alain Laforêt pour plus d'information : [alainlaforet@wanadoo.fr](mailto:alainlaforet@wanadoo.fr) – 06 14 11 61 22

**Alain Laforêt est le responsable du réseau des représentants FNAR dans les URAASS ; il est membre du Bureau national de France Assos Santé.**

## A... COMME ASSOCIATIONS

### FNAR et UFR

Les bulletins des associations qui arrivent au siège parisien de nos fédérations font état des énormes difficultés dues à la crise sanitaire qui s'éternise ! Assemblées générales tenues à huis clos, surtout impossibilité d'organiser rencontres, sorties, visites guidées, soirées festives, voyages... et donc obstacles difficilement surmontables pour créer et maintenir du lien entre les adhérents !

Et pourtant, vos revues se font l'écho d'initiatives remarquables dans ce contexte où l'on est plus souvent isolé ou en comité très restreint qu'en nombre. C'est ainsi qu'une association a invité ses adhérents à exprimer leurs réflexions



quant à leur vécu de cette dernière année : les textes publiés sont d'une très grande richesse. D'autres articles rendent compte de la naissance spontanée ou du renforcement de réseaux de solidarité permettant de lutter contre l'isolement de certains... Dans leur édito, les présidents adoptent un discours résolument positif ; à cet égard, les vœux de ce début d'année étaient édifiants !

**Vous avez des expériences à partager, pensez à nous les adresser pour publication dans l'AFJ...**

## AU FIL DES JOURS (04 MARS 2021)

Mesdames et Messieurs les présidents d'associations, merci de transmettre cet AFJ aux membres de votre bureau et à vos adhérents pour leur montrer les actions de nos fédérations.

À tous les destinataires : afin de ne pas interrompre la diffusion de l'AFJ, n'oubliez pas de nous signaler tout changement d'adresse mail.



© RitaE de Pixabay



### Abonnez-vous au « Courrier des Retraités »

- 5 €/an pour 4 numéros si l'abonnement est collecté par votre association adhérente à l'UFR-rg ou à la FNAR
- 10 €/an pour 4 numéros si l'abonnement est individuel

Contact : FNAR/UFR-rg- 83/87 avenue d'Italie- 75013 PARIS

**Prochaine parution :**  
**le 07 AVRIL 2021**